

NOUVELLE ADRESSE :

16, cours Bayard
85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

N°21
janvier 2009

La lettre

de la Sèvre Nantaise



Sommaire

Édito

STRUCTURE

- De nouveaux présidents agissent pour la Sèvre Nantaise et ses affluents

SAGE

- Le Contrat Régional de Bassin Versant a été signé
- Les communes s'engagent pour la réalisation du diagnostic environnemental communal

MILIEUX AQUATIQUES

- Les Contrats Restauration Entretien 2008-2012 : objectif rivières vivantes
- L'Institution accompagne les syndicats de rivière dans la mise en œuvre de réduction d'impact des ouvrages hydrauliques

INONDATIONS

- L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise a participé à Prévirisq
- La réalisation de documents d'informations sur les inondations

ACTION D'UN SYNDICAT

- Les zones « humides » tampons

COMMUNICATION VALORISATION

- La Sèvre Nantaise et ses affluents, ensemble les gérer et les valoriser pour mieux les préserver
- Mémoire de la Sèvre Nantaise, le moulin du Guy à Montravers

BRÈVES

Ensemble, donnons au bassin de la Sèvre Nantaise un avenir durable

L'année écoulée nous a permis d'accueillir de nouveaux élus au sein de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, de nos sept syndicats de rivières et de l'Association de la Sèvre Nantaise et de ses Affluents. Nous aurons ensemble à œuvrer pour améliorer la qualité de nos cours d'eau et leur environnement.

Je souhaite remercier tous les élus et les différents acteurs de notre territoire qui se sont investis et s'investissent pour entretenir, valoriser et protéger les rivières du bassin de la Sèvre Nantaise, en particulier, mon prédécesseur Bruno Retailleau qui a su impulser de nouveaux programmes ; je m'inscris dans la continuité de son action, au service de ce territoire et de ses représentants.

Dernièrement, plusieurs contrats ont été signés et vont rythmer l'année 2009 et les suivantes. Il s'agit des Contrats Restauration Entretien (CRE) 2008-2012, du Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV) et du Plan d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI). Ces programmes d'actions contribueront à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et à la prévention des inondations sur l'ensemble de notre bassin.

D'autres actions engagées actuellement nous permettent d'œuvrer pour une meilleure connaissance de notre patrimoine, de le préserver et d'imaginer leur valorisation, c'est notamment la mise en mémoire des moulins de la Sèvre Nantaise et la valorisation de certains sites.

Le prochain « chantier » qu'il faudra engager est la révision du « SAGE » de la Sèvre Nantaise. En effet, d'ici 2011, celui-ci doit être révisé et constituer notre feuille de route pour les prochaines années. Pour mener à bien cette mission, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a un rôle essentiel.

Enfin, toutes ces actions et programmes ne peuvent être menés à leur terme sans l'engagement, la compétence et la disponibilité du personnel de l'Institution, du directeur aux techniciens de rivières, et la qualité des relations entre eux et les élus que nous sommes.

Nous essaierons tous ensemble de trouver les moyens humains, matériels et financiers pour réaliser nos différents engagements malgré un contexte économique délicat.

Jean-Pierre CHAVASSIEUX

Président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise



Jean-Pierre Chavassieux,
Président de l'Institution
Interdépartementale du Bassin de
la Sèvre Nantaise et vice-président
de l'Association Française des EPTB.

STRUCTURES

De nouveaux présidents agissent pour la Sèvre Nantaise et ses affluents

Au conseil d'administration du 3 juin 2008, **Jean-Pierre Chavassieux a été élu président de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise**. Jean-Pierre Chavassieux est également maire de Maulévrier et conseiller général de Maine-et-Loire. Il succède à Bruno Retailleau, président de juillet 2004 à juin 2008. Monsieur Chavassieux était auparavant directeur du Parc Oriental de Maulévrier. En tant que jardinier paysagiste, il se sent particulièrement concerné par l'environnement et l'eau.

L'Association de la Sèvre Nantaise et ses Affluents a également un nouveau président. Il s'agit de Laurent Dejoie, maire de Vertou et président du Syndicat de Sèvre Aval, Maine et Affluents. Laurent Dejoie succède à Marie-Thérèse Algudo.

Des syndicats de rivière ont également élu un nouveau président.

Il s'agit de :

Charles Baudon : Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes

Jean-Michel Ecotière : Syndicat à Vocation Multiple de Mauléon (l'Ouin)

Yves Moreau : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Sanguèze

Bruno Bonnet : Syndicat Mixte des Sources de la Sèvre Nantaise.

Les syndicats suivants ont renouvelé leurs présidents :

Laurent Dejoie : Syndicat Sèvre Aval, Maine et Affluents

Bruno Retailleau : Syndicat Hydraulique de la Sèvre aux Menhirs Roulants

Jean-Luc Supiot : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Moine.

SAGE SÈVRE NANTAISE

Le Contrat Régional de Bassin Versant 2008-2010 a été signé

Le Contrat Régional de Bassin Versant du SAGE du Bassin de la Sèvre Nantaise a été signé le 18 décembre 2008 avec la Région Pays de la Loire, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise, et l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise. Ce Contrat Régional de Bassin Versant (CRBV), outil de financement de la Région Pays de la Loire pour mettre en œuvre les SAGES approuvés, a été élaboré pour le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Regroupant 22 maîtres d'ouvrage autour de 44 actions, dont la moitié concerne la thématique « Milieux aquatiques », ce CRBV privilégie les travaux. Ainsi, il sera un outil efficace pour améliorer la qualité de l'eau et les milieux.

- Le montant total du contrat est de 7 222 568 €, la Région Pays de la Loire participant à hauteur de 39,16%, soit 2 828 602 €.

Les communes s'engagent pour la réalisation du diagnostic environnemental communal

Le SAGE du bassin de la Sèvre Nantaise demande à toutes les communes du bassin versant de réaliser un diagnostic environnemental, selon une méthode mise au point par l'Institution et la Commission Locale de l'Eau du SAGE Sèvre Nantaise. Ce diagnostic doit être annexé au document communal d'urbanisme.

La méthode a été testée cette année sur la commune de Monnières en Loire-Atlantique. Ce diagnostic environnemental peut servir d'exemple aux communes se lançant dans cette procédure. Quelques communes ont à ce jour exprimé leur intention de réaliser un diagnostic environnemental.

Des financements sont possibles, pour tout renseignement, vous pouvez contacter Laure Messager, animatrice du SAGE : lmessager@sevre-nantaise.com
ou par téléphone au 02 51 07 02 13.



À savoir

Un PLU n'est pas recevable s'il ne comprend pas de diagnostic environnemental.

Objectifs du diagnostic environnemental :

- Réaliser l'inventaire exhaustif des zones humides et des haies
- Décrire leurs intérêts pour la qualité de l'eau
- Proposer, en concertation, des moyens de gestion, de préservation et/ou de mise en valeur.

L'objectif principal est de faire prendre conscience aux communes de la richesse de leur territoire et de leur patrimoine naturel, et de faire apprécier cette richesse à la population locale, et par conséquent de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.



Milieux Aquatiques

Actions

Poursuivre l'évaluation collective des ouvrages

L'Institution poursuit sa réflexion sur l'analyse des ouvrages. Avec l'aide du laboratoire Géolittomer de l'Université de Nantes, **une actualisation et une valorisation de l'évaluation collective des ouvrages** est en cours, pour déterminer des propositions d'actions pertinentes de réduction d'impact. **La perception des acteurs locaux**, souvent pas très favorables aux projets d'effacement, va aussi être prise en compte. Cette action se réalise en partenariat avec le syndicat mixte de la vallée du Thouet.

Soutenir la mise en œuvre des travaux sur ouvrages

Les opérations sur ouvrages réalisées dans le cadre du prochain Contrat Restauration Entretien seront souvent complexes. L'Institution a réalisé des outils pour les préparer :

- **Une étude du statut juridique des ouvrages** donne les clés pour comprendre le cadre juridique d'intervention (règlement, droit d'eau...) et conduire les démarches administratives nécessaires.
- **Un guide méthodologique et des cahiers des charges « types »** rédigés par l'Institution donnent à chaque syndicat les éléments pour conduire les études de faisabilité et le suivi des travaux d'effacement ou de réduction d'impact à venir. Sur certains ouvrages, désignés d'intérêt collectif, une gestion des vannages pourrait être proposée. **Des protocoles de gestion** seront étudiés.

Exemple : l'effacement du clapet du plan d'eau de la Motte, sur la Sanguèze... Un bilan positif

Cet ouvrage a été totalement abaissé pendant trois ans afin de reconquérir des écoulements libres sur près d'un kilomètre et de retrouver un cours d'eau en lieu et place d'un étang. L'expérimentation arrive aujourd'hui à son terme. L'Institution a établi pour le compte du syndicat de la Sanguèze un bilan qui a notamment montré des résultats positifs sur la diversité des habitats et des espèces.

Clapet de la Chaloire
à Saint-Crespin-sur-Moine



Signature des
Contrats Restauration
Entretien

Les Contrats Restauration Entretien 2008-2012 : objectif rivières vivantes

Sur le site de Poupet à Saint-Malo-du-Bois, le 24 octobre 2008, les sept syndicats de rivière du bassin versant, la Communauté d'Agglomération du Choletais, l'Institution et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne se sont engagés dans un programme d'actions sur la période 2008-2012, qui visent l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau du bassin.

Les syndicats de rivière et la Communauté d'Agglomération du Choletais vont réaliser des travaux sur les grands cours d'eau mais aussi un certain nombre d'affluents, afin de redonner à la rivière ses capacités d'autoépuration de l'eau, son rôle de ralentissement des phénomènes d'inondation ou encore ses fonctions d'accueil pour une faune et une flore diversifiées. L'Institution va porter l'animation et le suivi de ces actions.

Il s'agira par exemple de réaliser des clôtures et des abreuvoirs au bord du cours d'eau, poursuivre les opérations de plantations, limiter l'impact des ouvrages hydrauliques par des aménagements concertés, restaurer des zones humides et des frayères à brochet...

- **Un document présentant l'ensemble du programme sera prochainement édité.**

L'Institution accompagne les syndicats de rivière dans la mise en œuvre des actions de réduction d'impact des ouvrages hydrauliques

Les ouvrages hydrauliques que sont les chaussées et les clapets qui jalonnent la Sèvre Nantaise et ses affluents sont des éléments essentiels à prendre en compte dans la gestion des cours d'eau du bassin.

L'Institution et les syndicats de rivière ont mené une analyse sur les 240 ouvrages du bassin versant avec les acteurs locaux. Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux Contrats de Restauration et d'Entretien de rivière sur le bassin, un certain nombre d'opérations sont programmées pour réduire leurs impacts (gestion des vannages, contournement, abaissement, effacement ...). 30 projets d'effacement ou d'abaissement sont programmés sur des ouvrages ne présentant pas de valeur collective et patrimoniale forte.

- **Pour accompagner les syndicats dans ces réalisations, l'Institution apporte un soutien technique et méthodologique.**

Inondations



L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise a participé au salon « Prévirisq » à Tours les 9, 10 et 11 octobre 2008 sur les techniques de prévention des inondations

A ce salon étaient plus particulièrement conviés les services techniques et administrations de l'Etat, des collectivités et de leurs groupements en charge de ces questions ainsi que les 10 000 maires des communes concernées par les inondations.

Pour cette manifestation, l'Institution a présenté ses réalisations sur un stand (repères de crue, publications, illustrations, etc). Des échanges avec les autres Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB), des partenaires et le public ont été fructueux et intéressants.



Ces documents sont téléchargeables sur le site internet www.sevre-nantaise.com (rubrique inondations/prévention).

À savoir

Qu'est ce que le Plan Communal de Sauvegarde ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est obligatoire pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques (PPR) approuvé et doit être réalisé dans les deux années qui suivent l'approbation du PPR. Le Plan Communal de Sauvegarde est défini sous l'autorité du Maire. L'objectif du PCS est d'apporter une réponse de proximité à la crise. Il est le maillon local de la sécurité civile. Ce document définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection au regard des risques connus, en vue d'un retour à la normale.

La réalisation de documents d'informations sur les inondations

Au cours de l'année 2007, l'Institution a réalisé un questionnaire auprès des collectivités locales, des particuliers et des entreprises concernées par le risque inondations. Des entretiens ont été également menés. Une demande d'informations sur les inondations de la part de ces acteurs avait été exprimée.

Ainsi, l'Institution a décidé d'éditer trois documents correspondants à des cibles différentes :

- les élus et services des collectivités locales
- les particuliers
- les entreprises.

Ces documents portent principalement sur :

- les enjeux et les caractéristiques hydrologiques de la Sèvre Nantaise et de ses crues,
- la connaissance du risque et la réduction de la vulnérabilité,
- les trois volets de la prise en compte : prévention, prévision, protection de la population,
- les outils réglementaires pour la prévention des inondations,
- la réduction de la vulnérabilité,
- la surveillance de la montée des eaux,
- la gestion de la crise (Plan Communal de Sauvegarde),
- la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin pour limiter les crues ...

Ces documents donnent des conseils pratiques pour que chacun, à son niveau (qu'il soit élu ou riverain par exemple), puisse limiter les dégâts causés par les inondations. Les inondations ne sont pas une fatalité et pour se prémunir de leurs effets, il faut savoir **vivre avec les crues...**

Action d'un syndicat

En images



Aménagement n°1

réalisé en périphérie du plan d'eau du barrage de la Bultière sur la commune de La Boissière-de-Montaigu.
Photographie prise avant mise en eau en novembre 2007.

Création de trois dépressions successives de 20 à 40 cm de profondeur situées en aval d'un bassin versant d'environ 15 ha. Cet espace devrait jouer un rôle de sédimentation et de fixation des éléments minéraux via une implantation naturelle de plantes semi-aquatiques.



Aménagement n°2

Espace situé en rive gauche du plan d'eau sur la commune de Chavagnes-en-Paillers.

Protection d'un espace de dispersion des eaux de ruissellement et de lessivage d'origine agricole à proximité du plan d'eau du barrage de la Bultière et gestion par fauche et exportation des résidus ou pâturage.

Charles BAUDON - Président
Damien GALLARD - Technicien de rivière
Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes
2 rue Jules Verne - BP 8 - 85250 Saint-Fulgent
Tél. : 02.51.42.79.24
Fax : 02.51.42.79.30

LES ZONES « HUMIDES » TAMPONS un outil supplémentaire visant à l'amélioration de la qualité des eaux

Projet et définition de la démarche :

Dans le cadre du programme « Bultière » 2009-2013 visant notamment l'amélioration de la qualité des eaux et la réduction des transferts des sédiments vers la retenue de Preuilley, via la restauration des milieux naturels, les élus du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes ont décidé d'inscrire parmi leurs priorités, l'aménagement et/ou la restauration des zones « tampons » (appelées aussi zones de rétention).

Cette action, inscrite dans le cadre de la Directive Cadre européenne sur l'Eau et du SAGE Sèvre Nantaise, est une opération complémentaire et située à l'aval de tous les efforts entrepris par les agriculteurs, les collectivités...

Cette démarche sans aucun caractère réglementaire s'inscrit dans un cadre d'actions volontaires. Mises en œuvre avec le ou les acteurs concernés, elles visent à limiter les risques de transfert de matières polluantes vers le bassin de la Bultière. Ces aménagements sont généralement peu profonds et réalisés sur des petits espaces destinés à s'ensemencer naturellement de plantes aquatiques (roseaux, joncs...).

Le concept et type d'ouvrage :

Ces aménagements visent à récupérer les eaux de ruissellement ou de lessivage d'origines agricole ou non-agricole potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides, et les faire transiter sur des « espaces tampons » (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto-épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

Ces aménagements jouent aussi un rôle de dissipation de l'énergie hydraulique et contribuent à la recharge des nappes phréatiques au même titre que les zones humides.

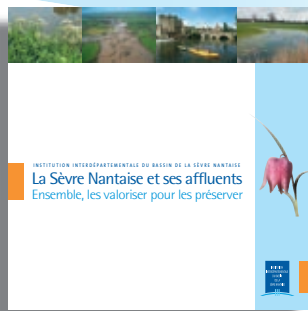
En résumé, il s'agit d'opérations visant à valoriser le fonctionnement des systèmes d'épuration naturelle connus tels que la prairie, la haie, ou encore la zone humide. Ces aménagements peuvent se présenter de différentes manières, sous la forme de fossés ou lagunes, etc.

Fonctionnement et résultats :

Les premières expériences similaires réalisées dans un cadre scientifique notamment conduites par un organisme de recherche, CEMAGREF, ou par d'autres collectivités, permettent d'envisager une baisse raisonnable de 40% (sur des aménagements similaires) mais pouvant aller de 15% à 90% suivant les éléments observés : phosphore, nitrate, pesticides, etc.

Le comité syndical a décidé d'inscrire cette action parmi les opérations phares des années à venir. Cette action nouvelle a reçu un écho favorable de la part des représentants de la profession agricole.

Cette démarche sera initiée en priorité sur le bassin versant de la Bultière au regard de la problématique connue sur ce territoire. En effet, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes entend développer ce type d'aménagement sur la partie nord-ouest du bassin versant de la Bultière dès 2009. Une démarche de concertation sera entreprise avec les agriculteurs concernés.



COMMUNICATION

La Sèvre Nantaise et ses affluents Ensemble, les gérer et les valoriser pour mieux les préserver

C'est le titre choisi par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise pour le guide d'information portant sur :

- la présentation du bassin versant et de ses problématiques,
- les programmes d'actions menés (Contrat Restauration Entretien, Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations, contrats SAGE),
- les principaux partenaires, notamment les syndicats de rivière et l'Association de la Sèvre Nantaise et ses Affluents.

Le guide peut être téléchargé à partir du site internet www.sevre-nantaise.com.

Brèves

Partager les bonnes idées avec le bassin versant de la Vilaine

Les techniciens de rivières du bassin de la Sèvre Nantaise et du bassin de la Vilaine ont eu l'occasion d'échanger sur des techniques novatrices de gestion des cours d'eau.

Le 29 mai, les techniciens de la Vilaine sont venus découvrir les expériences d'effacements d'ouvrages sur la Moine et la Sanguèze. Le 23 septembre, les techniciens de la Sèvre Nantaise ont été accueillis par leurs homologues de la Vilaine pour visualiser des opérations de renaturation de petits cours d'eau (diversification des écoulements et des fonds sur des secteurs recalibrés...) : des expériences réussies qui pourront être transposées dans les nouveaux CRE.



Sentier d'interprétation Laissez-vous guider par Sèvrine à Vertou...

La ville de Vertou, avec le concours de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise, offre aux promeneurs, sur 8 kilomètres, une nouvelle lecture du paysage vertavien. Tout au long de ce sentier d'interprétation, la lavandière vous mènera à la découverte des activités passées des hommes et de la richesse écologique des lieux. 17 panneaux répartis sur les bords de Sèvre entre Beautour (en aval) et Portillon (en amont) vous feront découvrir les secrets de la Sèvre Nantaise.

Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise

16, cours Bayard - 85036 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX
Tél : 02 51 07 02 13 - Fax : 02 51 46 28 81
n° ISSN 1286-2398.

Directeur de la publication : Jean-Pierre CHAVASSIEUX

Ont collaboré à ce numéro : Claudine BORREL, Antoine CHARRIER, Annabel DREILLARD, Damien GALLARD, Boris LUSTGARTEN, Laure MESSAGER.
Photos IIBSN. Ce document est imprimé sur du papier recyclé.



PATRIMOINE

Mémoire de la Sèvre Nantaise Le moulin du Guy à Montravers

La vallée de la Sèvre Nantaise a un riche passé industriel ; 145 moulins et sites usiniers se sont implantés au bord du cours d'eau.

Le moulin du Guy, autrefois nommé « le Gué », se dresse sur les bords de la Sèvre Nantaise, frontière naturelle entre Montravers (Deux-Sèvres) et La Pommeraie-sur-Sèvre (Vendée). L'île, les « petits bonhommes » de la chaussée et le pont, ne sont que prétextes à la traverser et à se promener dans cet espace verdoyant et préservé.

Ce moulin à farine, ancienne propriété du Seigneur des Deffends, existe depuis le XVII^e siècle. Vendu plusieurs fois, il a toutefois gardé sa vocation meunière jusqu'en 1964, lorsque la famille Gagnié a arrêté de faire tourner les meules. En 1843, la famille Savary de Beauregard a transformé le bâtiment et lui a donné son aspect actuel de simplicité et de sobriété. Il rappelle aussi l'architecture clissonnaise avec ses ouvertures en brique et leur arc en plein cintre.

Aujourd'hui, le site est entretenu par l'association de pêche « Les martins-pêcheurs ». Existente encore la roue, les machines de production et la chaussée, récemment restaurée par le Syndicat Hydraulique des Menhirs Roulants.

Le recueil de l'histoire de ce moulin fait partie d'une démarche initiée par l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise et l'Association de la Sèvre Nantaise et ses affluents. **L'inventaire de tous les moulins et sites usiniers doit se réaliser dans les prochaines années.** Ainsi, si vous possédez des informations et/ou des archives concernant les moulins de la Sèvre Nantaise et ses affluents, merci de contacter l'Institution.

